

J'M MON BICLOU - Coup de Pouce Vélo

Image not found or type unknown



Environnement

J'M MON BICLOU - Coup de Pouce Vélo

- Partagez J'M MON BICLOU - Coup de Pouce Vélo ' sur Facebook
- Partagez J'M MON BICLOU - Coup de Pouce Vélo ' sur Twitter
- Partagez J'M MON BICLOU - Coup de Pouce Vélo ' sur LinkedIn
- [Imprimer J'M MON BICLOU - Coup de Pouce Vélo ' en format PDF](#)

Faites votre rentrée à vélo ! Le Département de la Mayenne vous aide à rembourser une partie des réparations effectuées sur votre vieux vélo avec l'opération : J'M MON BICLOU.

En plus d'être un mode de déplacement économique et écologique, le vélo constitue aujourd'hui un moyen de transport garantissant la distanciation sociale.

Il est estimé que près de 10 millions de vélos facilement réparables dorment dans les caves françaises. Pour répondre à la volonté du gouvernement d'aider les particuliers à réparer leurs vélos oubliés, **le programme « Coup de Pouce Vélo » (CDPV)** est apparu.

Dès son lancement, le Département de la Mayenne a annoncé sa volonté **d'abonder de 50 euros** la prime réparation pour les Mayennais.

L'opération J'M MON BICLOU est lancée !

Image de l'opération J'M MON BICLOU

- **Le principe ?**

J'M MON BICLOU est la possibilité pour tout mayennais qui souhaite faire de son vieux vélo oublié, son transport quotidien. Le Département de la Mayenne vous accompagne pour que cette initiative écologique, économique et sanitaire se réalise.

Le programme CDPV donne lieu à une prime de 50 euros HT pour remettre en état son vélo, disponible depuis le 11 mai. Le Département s'engage ainsi à abonder cette prime de 50 euros HT également. Pour bénéficier de cette double prime, il suffit de vous rendre sur la plateforme dédiée :

<https://www.coupdepouceveloplus.fr/cms/home>

Un tutoriel est disponible en bas de page pour expliquer, étape par étape, la marche à suivre.

• **Quelles sont les conditions ?**

Pour profiter de ce programme CDPV+, vous devez impérativement vous rendre **chez un des réparateurs ou ateliers d'auto-réparation référencés**. Retrouvez les coordonnées et horaires de l'ensemble des partenaires en fonction de votre location sur coupdepoucevelo.fr.

La prime est appliquée sur le total facturé par le réparateur et ne peut dépasser 50 euros HT, elle ne peut être demandée qu'une seule fois par vélo.

L'opération est rétroactive, si vous avez fait réparer votre vélo depuis le 11 mai dernier chez un des réparateurs partenaires, vous pouvez demander cette prime.

Le remboursement est valable jusqu'au 31 décembre 2020.

Vous devez pour bénéficier de cette prime :

- Contacter par téléphone ou par mail le réparateur référencé de votre choix pour prendre rendez-vous
- Vous rendre chez votre réparateur référencé avec votre vélo
- Apporter un justificatif d'identité (CNI, Passeport, Permis de conduire ou titre de séjour)
- Préciser au moment de votre inscription votre Nom, Prénom, Date et lieu de naissance, code postal de résidence et numéro de téléphone portable.
- Vous munir de votre téléphone portable car un code SMS vous sera envoyé

• **Quelles sont les réparations éligibles ?**

Seules les prestations qui permettent de **remettre en état le vélo** (pièces et main d'œuvre) sont éligibles à la prime, ainsi que l'adhésion si vous choisissez de vous rendre dans un atelier associatif. Toutes les opérations de réparation et d'auto-réparation dans un atelier référencé sont éligibles tant qu'elles **permettent à votre vélo de rouler en toute sécurité** : changement de pneus, remise en état des freins, changement du câble de dérailleur...

Les « améliorations » que vous souhaiteriez apporter à votre vélo et qui ne sont pas nécessaires pour rouler ne sont pas éligibles (amélioration du confort, achats d'accessoires, customisation du vélo...).

• **Pourquoi choisir le vélo comme transport quotidien ?**

Dans le contexte du déconfinement, le vélo est un bon geste barrière pour se protéger et protéger les autres.

Le vélo vous fait également **réaliser des économies**. Se déplacer à vélo, sur une distance de 10km chaque jour, revient environ à 100€ par an contre 1000€ environ avec une voiture citadine.

Le vélo aide à **rester en bonne santé**. Cela permet de vivre plus longtemps, de réduire le stress et l'anxiété, diminuer la fatigue et l'essoufflement, etc...

Enfin, le vélo contribue à **réduire les gaz à effet de serre**. Les transports sont responsables de 35% des émissions carbone. Pour une personne résidant à 5km de son lieu de travail, passer de la voiture au vélo, c'est une économie de 650kg de CO2 par an.

N'hésitez plus et faites réparer votre vélo !

Pour plus d'informations sur le programme « Coup de Pouce Vélo » [cliquez-ici](#).

- [Tutoriel plateforme coup de pouce vélo \(PDF - 1.77 Mo\)](#)

[Cet article vous a plu ? Partagez-le !](#)

- [Partagez 'J'M MON BICLOU - Coup de Pouce Vélo ' sur Facebook](#)

Image not found or type unknown

- [Partagez 'J'M MON BICLOU - Coup de Pouce Vélo ' sur Twitter](#)

Image not found or type unknown

- [Partagez 'J'M MON BICLOU - Coup de Pouce Vélo ' sur LinkedIn](#)

Image not found or type unknown

- [Partagez 'J'M MON BICLOU - Coup de Pouce Vélo ' par e-mail](#)

Image not found or type unknown

Type éditorial

[Environnement](#)